

TERMES DE REFERENCE

**ELABORATION DE MANUEL TECHNIQUE DE GESTION
DURABLE DES TERRES POUR LE PROJET DE GESTION
DURABLE DES TERRES BONGOLAVA**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a été adoptée à Paris le 17 juin 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Madagascar l'a ratifiée en 1997 suivant la loi N° 96-022 du 04 Septembre 1996 et le décret N° 97-772 du 10 Juin 1997.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est un des mécanismes financiers de la mise en œuvre de la Convention. Le financement FEM est destiné à l'appui à la mise en œuvre de plusieurs domaines focaux dont celui de la composante « Dégradation des terres » qui vise principalement l'amélioration des services agro systémiques pour assurer les moyens d'existence des communautés locales.

Le projet a commencé ces activités opérationnelles en 2018. Des pratiques de gestion durable des terres sont diffusées dans le cadre du projet. La présente étude visera donc à documenter ces pratiques, à les améliorer ou à les renforcer afin qu'elles puissent faciliter l'atteinte à long terme des objectifs du projet visant à inverser la tendance à la dégradation des terres et à améliorer les conditions de vie des communautés.

Ainsi, la finalité du mandat est la mise à disposition d'un manuel technique de gestion durable des terres visant à accompagner les parties prenantes locales à tous les niveaux à pérenniser les actions instaurées dans le cadre du projet.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1 Objectif général

L'étude vise à élaborer un manuel technique adaptées aux trois catégories des parties prenantes locales dont les décideurs, les formateurs et les pratiquants afin qu'ils puissent assurer la continuation des actions en lien avec la gestion durable des terres entre autres le sol, les forêts, l'eau, la biodiversité.

2.2 Objectifs spécifiques

Cette étude vise spécifiquement à capitaliser, à améliorer voire à renforcer les pratiques de GDT diffusées dans le cadre du projet et à les rendre applicables à long termes à travers un manuel technique. Il s'agit entre autres de :

- De capitaliser les pratiques dans le cadre du projet et de les transcrire en technique de gestion durable des terres ;
- De les améliorer en fonction des lacunes constatées par rapport aux autres pratiques de gestion durable des terres diffusées par d'autre projet au niveau national, régional et international;
- De les renforcer pour garantir leur pertinence et leur accessibilité.
- De les documenter afin qu'elles puissent devenir de référentiels techniques pour la région Bongolava et les autres zones ayant les mêmes problématiques et servir de base de réflexion technique pour les autres zones au niveau national, régional et international.

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de l'étude, les résultats attendus sont les suivants :

- Les pratiques de gestion durable des terres mises en œuvre dans le cadre du projet sont capitalisées;
- Les lacunes par rapport à ces pratiques sont évaluées et améliorées ;
- Les techniques encore nécessaire pour atteindre les objectifs du projet sont proposées,
- Un manuel technique adaptée aux trois catégories de parties prenantes est développé.

IV. METHODOLOGIE

L'étude sera conduite par un expert national qui travaillera sous la supervision de la coordinatrice nationale du projet de gestion durable des terres dans la région Bongolava.

L'expert proposera dès le départ l'approche méthodologique pour mener à bien l'étude. Pour ce faire, il devra au moins:

- Faire une capitalisation détaillée des techniques diffusées dans le cadre du projet,
- Faire une évaluation des lacunes par rapport à ces techniques pour améliorer leur efficacité;
- Proposer d'autres techniques adaptées.

V. CALENDRIER ET RAPPORTAGE

La durée totale de la consultation s'étalera sur 4 mois entre le 24 Mai jusqu'au 17 Septembre 2021.

Le draft du manuel sera remis après l'achèvement des étapes suivantes : la capitalisation es techniques diffusées par le projet, la proposition des améliorations nécessaires et la proposition des techniques supplémentaires. Le manuel se divisera en fonction des trois cibles du projet : une partie pour les décisionnaires à tous les niveaux, une partie pour les formateurs et une partie pour les pratiquants locaux.

Le manuel provisoire sera remis au plus tard un mois avant la fin de l'étude soit le 17 Août 2021. Il sera transmis à la Coordinatrice nationale du projet pour la réunion de pré validation (restitution).

Le manuel technique définitif, validé intégrant les commentaires et suggestions sera transmis au plus tard le 17 septembre 2021. Ce manuel devra être déposé en cinq (05) exemplaires sur format papier et une (01) copie électronique, sept (05) jours après la réception desdits commentaires et suggestions.

Le manuel technique sera rédigé en Malagasy et en Français.

VI. PROFILS DES CONSULTANTS

Les candidats à la présente étude devront justifier des qualifications et expériences suivantes :

- BAC+5 minimum dans un domaine en rapport avec la diffusion des pratiques de gestion durable des terres, la gestion des ressources naturelles
- Expérience avérée dans l'élaboration de manuel technique ;
- Expérience avérée en gestion durable des terres ;
- Maîtrise des outils et approches participatifs ;
- Habileté à travailler avec des partenaires multiples.

VII. PROPOSITION DU CONSULTANT

Il est attendu du consultant une proposition technique et financière de nature à répondre aux besoins de la présente prestation.

La proposition technique comportera au minimum :

- une analyse critique des présents termes de référence sur 1 à 2 pages maximum ;
- une proposition détaillée (i) de chronogramme sur le déroulement de l'étude et de (ii) son pilotage et son suivi en temps réel ;
- une proposition méthodologique détaillée répondant aux résultats attendus et aux questions à traiter ;
- le parcours professionnel ;
- les consultations similaires ou formations réalisées.

VIII. Dossier de candidature

Les consultants intéressés devront produire les informations sur leurs capacités, qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission en soumettant un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de soumission adressée à la coordinatrice nationale du projet;
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission ;
- une copie du ou des diplômes ou autres certificats, justificatifs juridiques (NIF, Stat...) ;
- une note méthodologique présentant sa compréhension de la mission, sa méthodologie et son plan de travail assorti d'un chronogramme détaillé ainsi que ses éventuelles observations sur les termes de référence.

Le dossier est à envoyer sur courrier électronique à anaefoibe@gmail.com ou à déposer directement, sous-pli fermé avec la mention « Stratégie de diffusion-projet GDT Bongolava » au bureau de l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE):
LOT II Y 39 a bis Ampasanimalo, 101 Antananarivo

La date limite de dépôt de la proposition est le 22 Juin 2021 à 12h00 au plus tard.